

# Pays de Balagne

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

## PROJET DE TERRITOIRE



VERSION DÉFINITIVE

JUILLET 2018

Le présent Projet de Territoire du Pays de Balagne a été élaboré entre le 23 février 2017 et le 23 février 2018, puis :

- le 23 février 2018 :  
Approuvé en comité syndical du PETR du Pays de Balagne
- le 16 mars 2018 :  
Modifié après avis de la Conférence des Maires
- le 23 mars 2018 :  
Modifié après avis du Conseil de Développement Territorial
- le 18 juin 2018 :  
Approuvé en conseil communautaire de la Communauté de Communes Calvi - Balagne
- le 25 juin 2018 :  
Approuvé en conseil communautaire de la Communauté de Communes L'Isula – Balagna
- le 10 juillet 2018 :  
Adopté en comité syndical du PETR du Pays de Balagne

# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DU TERRITOIRE</b> .....	4
<b>I. UN TERRITOIRE AUX ATOUTS MULTIPLES</b> .....	5
I.1. Des écosystèmes remarquables.....	5
I.2. Un héritage patrimonial précieux.....	6
I.3. Un climat qui évolue.....	7
<b>II. UNE POPULATION CROISSANTE MAIS VIEILLISSANTE</b> .....	7
II.1. Un dynamisme démographique intégrateur.....	7
II.2. Un bassin d'emploi autarcique mais dépendant du tourisme.....	8
II.3. Un cadre de vie rural.....	8
<b>III. UNE ÉCONOMIE PEU PRODUCTIVE</b> .....	9
III.1. Une agriculture très extensive.....	9
III.2. Un tissu entrepreneurial fragile.....	9
<b>ORGANISATION DU TERRITOIRE</b> .....	10
<b>I. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE</b> .....	11
I.1. Historique du Pays de Balagne.....	11
I.2. Missions et fonctionnement du PETR du Pays de Balagne.....	12
<b>II. LES STRATÉGIES TERRITORIALES EN BALAGNE</b> .....	13
II.1. L'Agenda 21.....	13
II.2. Le Schéma de Cohérence Territoriale.....	14
II.3. Le Programme Européen Leader.....	15
II.4. La politique touristique des offices de tourisme intercommunaux.....	16
<b>III. LES STRATÉGIES TERRITORIALES EN CORSE</b> .....	17
III.1. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse.....	17
III.2. La Charte du Parc Naturel Régional de Corse.....	18
III.3. Le Programme de Développement Rural de la Corse.....	18
III.4. Le Comité de Massif de Corse.....	19
<b>ANALYSE ET ENJEUX DU TERRITOIRE</b> .....	20
<b>I. ANALYSE DES ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES</b> .....	21
<b>II. LES AMBITIONS DU TERRITOIRE</b> .....	22
II.1. Un territoire autonome qui produit les ressources qu'il consomme.....	22
II.2. Un territoire économe qui maîtrise ses consommations et recycle ses déchets.....	23
II.3. Un territoire durable qui respecte les équilibres écologiques et préserve les écosystèmes.....	25
II.3.1. Les incendies.....	25
II.3.2. Les maladies.....	26
II.3.3. Les Espèces Exotiques Envahissantes.....	26
II.3.4. La surfréquentation humaine.....	26
II.3.5. Les changements climatiques.....	27

II.4 Un territoire solidaire qui fédère sa population autour d'une identité partagée et d'un avenir commun.....	27
II.5 Un territoire dynamique et ouvert qui génère des richesses et de l'équité sociale.....	28
<b>III. LES ENJEUX DU TERRITOIRE.....</b>	<b>29</b>
III.1. Réduire la dépense énergétique globale.....	29
III.2. Produire des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés.....	29
III.3. Développer la production agricole et les circuits courts.....	29
III.4. Améliorer la gestion des ressources.....	30
III.5. Restaurer et préserver les écosystèmes.....	30
III.6. Restaurer et préserver les paysages.....	30
III.7. Rétablir l'équité sociale et réduire les inégalités.....	30
III.8. Promouvoir un territoire authentique et moderne.....	31
III.9. Promouvoir des sites et événements diversifiés et complémentaires.....	31
<b>GOVERNANCE PILOTAGE ÉVALUATION.....</b>	<b>32</b>
<b>I. CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE.....</b>	<b>33</b>
I.1. Le cadre Légal et Contextuel.....	33
I.2. La concertation.....	33
I.2.1. Le Conseil de Développement Territorial.....	33
I.2.2. La Conférence des Maires.....	34
I.2.3. Les Communautés de Communes de Balagne.....	34
<b>II. GOUVERNANCE.....</b>	<b>34</b>
II.1. Pilotage.....	34
II.2. Le Comité de suivi.....	35
<b>III. ÉVALUATION.....</b>	<b>35</b>

## **CHAPITRE PREMIER**

# **PRÉSENTATION DU TERRITOIRE**

# I. UN TERRITOIRE AUX ATOUTS MULTIPLES

Le Pays de Balagne s'étend au nord ouest de la Corse sur le territoire de 36 Communes regroupées en 2 Communautés de Communes. Il couvre une superficie de 95 739 hectares où vivent 22 700 habitants.

La Balagne est un territoire de contrastes : le littoral s'étend sur 70 km, et on passe du niveau de la mer à une altitude de 2 525 mètres en seulement quelques kilomètres. On distingue trois étages différents : le littoral comprenant toutes les plaines agricoles, le piémont et la montagne.



## I.1. DES ÉCOSYSTÈMES REMARQUABLES

La Corse constitue une entité biogéographique profondément originale au sein de la région méditerranéenne, explicable par son histoire paléogéographique très contrastée, son isolement, l'hétérogénéité et la diversité des habitats sur de faibles distances. Du fait de son insularité et de la diversité de ses paysages, la Corse compte presque 3 000 espèces végétales dont 5% d'endémiques strictes.

Ainsi, la Corse forme l'un des 10 hotspots régionaux de biodiversité, identifiés sur le pourtour méditerranéen. Ces territoires de forte richesse floristique, notamment en endémiques, sont parmi les plus menacés par les impacts humains, et ils nécessitent des actions prioritaires de conservation au niveau mondial.

Le territoire du Pays de Balagne est caractérisé par une importante richesse végétale, liée à la grande diversité de ses biotopes.

En effet, le territoire cumule :

- un gradient altitudinal très important, du niveau de la mer à 2 556 m à la Punta Minuta
- un littoral étendu, très découpé, essentiellement rocheux mais présentant plusieurs grandes plages de galets ou de sable ainsi qu'une importante formation dunaire
- une géologie variée, dominée par les granites et les rhyolites, mais où on rencontre également sur des surfaces non négligeables des ophiolites et apparentés ainsi que des roches sédimentaires diverses, calcaires compris.
- Des cours d'eau importants et des zones humides littorales assez étendues
- Des amplitudes climatiques très élevées, puisque certaines zones littorales sont parmi les plus chaudes de l'île, et que les hautes altitudes ont un climat particulièrement rigoureux

Deux sites de grande renommée encadrent le Pays de Balagne : au nord-est, le massif des Agriate et au sud-ouest, la réserve naturelle de Scandola. Entre les deux s'égrènent : l'embouchure de l'Ostriconi et sa plage, le site de Losari et la vallée du Reginu, la pointe de Spano, les massifs forestiers de Bonifatu et Tartagine, la pointe de la Revellata, la côte de Calvi à Galéria jusqu'à Scandola, la vallée du Fangu.

De nombreux sites naturels font l'objet d'une protection foncière ou réglementaire. Les dispositifs de protection sont multiples et se superposent parfois : sites classés ou inscrits, réserves naturelles, zones Natura 2000, réserve man and biosphère, terrains du conservatoire du littoral, ...

## I.2. UN HÉRITAGE PATRIMONIAL PRÉCIEUX

Habitée depuis le Néolithique, la Balagne a été façonnée par les sociétés agropastorales successives : Villages, chemins empierrés, versants aménagés en terrasses, canaux, bassins d'irrigation, moulins, ...

Le territoire bénéficie ainsi d'entités paysagères caractéristiques telles que les chapelets de villages accrochés en piémont et visibles du littoral, ainsi que les villages aux habitations rassemblées autour d'un piton rocheux défensif, bâtis en « nid d'aigle » : Sant'Antonino, Speloncato, Pigna...

Dans les villages de Balagne, on constate la généralisation de l'emploi de l'enduit en façades, pour tous les types d'édifices. Dans les maisons anciennes caractéristiques du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> siècle, l'enduit est un signe extérieur de richesse car il permet la peinture de la façade, parfois en teintes vives pleines de soleil (rose, ocre, jaune...), et améliore la protection des maçonneries.

La Balagne est beaucoup plus riche en édifices patrimoniaux anciens dits « isolés » que nombre d'autres micro-régions de la Corse. Cette richesse ne tient pas tant aux tours génoises qui jalonnent ici comme ailleurs les côtes mais à la profusion des églises et chapelles romanes.

Il existe ainsi un « double réseau » d'édifices de culte anciens en Balagne :

- un réseau gallo-romain, conservé au Moyen-Âge à travers les piévanies, constitué de chapelles et d'églises isolées en plaine, sur des cols ou à proximité de voies de transhumance ; les matériaux ont été pris sur place ; en général taillés en grosses pierres soigneusement bouchardées et appareillées ; ils ont souvent été récupérés sur des édifices de culte gallo-romain à proximité ; l'emploi de mortier est parcimonieux ; on en voit souvent les vestiges sur les murs intérieurs ;
- un réseau plus moderne constitué par les églises et chapelles des villages, calqué sur celui des communes et des cantons ; le gros œuvre est en gros appareil souvent mal calibré ; les murs intérieurs mais aussi extérieurs sont en général recouverts d'un enduit et seules les pierres de taille d'ornementation (linteaux, parvis, embrasures de portes et de fenêtres) sont bien taillées et apparentes. Les décors des édifices baroques sont somptueux.

4 sites et 10 édifices sont classés et 22 sites et 9 édifices sont inscrits à l'inventaire du patrimoine.

Le patrimoine immatériel (chants, poésie, légendes, toponymie, savoir-faire et gastronomie) relève de la tradition orale et tend à disparaître.

Dans les sociétés traditionnelles, la structure générationnelle s'organisait afin que perdure la mémoire des savoirs et savoir-faire tout en favorisant l'innovation<sup>1</sup>.

A l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle, un changement de paradigme a fait basculer la société pour emprunter les chemins de hyperspécialisation, de l'exploitation et de la rentabilité où les liens sociaux se distendent. L'avènement du tourisme au milieu de ce même siècle achèvera de consacrer l'économie rentière.

En cinquante ans, la Balagne est passée d'un territoire quasiment autonome sachant se nourrir et se loger en exploitant ses propres ressources à un territoire dépendant qui importe la quasi totalité de ce qu'il consomme.

<sup>1</sup> Sabine Rabourdin. Ingénieure ethnologue.



### **I.3. UN CLIMAT QUI ÉVOLUE**

La Corse est l'île de la Méditerranée qui possède le plus de ressources en eau, Elle reçoit 8 milliards de mètres cubes de précipitation, chaque année. La Balagne en constitue le secteur le moins arrosé avec 500 à 700 mm d'eau par an, la gestion de cette ressource est capitale.

En Corse, les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes en lien avec la poursuite du réchauffement. Parallèlement, il pleut en deux jours la quantité habituelle d'un mois. La combinaison de ces deux facteurs, la réduction du volume global des précipitations et l'augmentation de la violence des épisodes pluvieux, contribue à l'accroissement des risques (inondations, sécheresse)

Des recherches menées sur le changement climatique ont fait ressortir que la Corse aura le climat de Tunis en 2050.

Concernant les rivières, on constate désormais un étiage allongé à cinq mois et des crues importantes en décembre. L'augmentation de la température de l'eau entraîne par ailleurs une baisse de la qualité de l'eau au niveau physico-chimique et bactériologique qui affecte la faune indigène notamment la truite macrostygma.

Les eaux souterraines sont directement impactées par le changement climatique. L'augmentation de l'évapotranspiration va contribuer à limiter les infiltrations profondes d'eau dans le sol. De la même façon, des épisodes pluvieux plus marqués ne contribueront pas paradoxalement au rechargement des nappes dans un sens positif. En effet, des intensités pluviométriques importantes satureront les sols et induisent des écoulements superficiels.

L'enjeu de la gestion de l'eau s'impose dans le contexte de réchauffement climatique.

## **II. UNE POPULATION CROISSANTE MAIS VIEILLISSANTE**

### **II.1. UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE INTÉGRATEUR**

La population de la Balagne a plus que doublé en un demi-siècle, de 11 000 habitants au recensement général de 1962 à 22 700 aujourd'hui. Ce doublement est entièrement imputable au solde migratoire, le total des naissances et des décès étant approximativement équivalents. Ainsi quelques centaines de résidents permanents supplémentaires viennent s'installer chaque année en Balagne.

La densité de population à 23hab/km<sup>2</sup> reste cependant faible et se concentre très fortement autour de Calvi et de l'île Rousse, qui sont ses deux pôles d'emplois, autour desquels se pressent de plus en plus de personnes sur un espace restreint et limité en capacités foncières.

La motivation de ces nouveaux balanins se partage entre retour aux sources, opportunité professionnelle et coup de cœur.

Les moins de 25 ans représentent 25 % de la population et les plus de 65 ans en représentent 23 %.

Selon les projections de l'INSEE, dans les 30 prochaines années, la population continuera d'augmenter mais à un rythme plus modéré passant de 1,1 % par an à 0,80 %. En 2050 les plus de 65 ans représenteraient 35 % de la population contre 17 % pour les moins de 25 ans.



## **II.2. UN BASSIN D'EMPLOI AUTARCIQUE MAIS DÉPENDANT DU TOURISME**

La majorité des déplacements domicile-travail s'effectue à l'intérieur du territoire : 8 483 actifs des résidents travaillent en Balagne. Le territoire est complètement indépendant de ce point de vue. A ce nombre, se rajoute 292 actifs qui viennent travailler en Balagne, principalement du reste de la Haute-Corse dont 31% provenant de l'aire urbaine de Bastia.

Les employés représentent 38 % des actifs. Les ouvriers, professions intermédiaires et commerçants et artisans représentent chacun, à part égale, 17 % des actifs. Les agriculteurs n'en représentent que 2,5 %. Le taux d'emploi salarié s'élève à 72 %.

Le taux de chômage atteint 15,6 %.

L'emploi dépendant du tourisme est estimé à 3 500 soit 41% de l'emploi total en Balagne. La population estivale (juillet-août) augmente de plus de 30 000 personnes soit 150% par rapport à la population résidente.

Si le tourisme constitue un moteur économique majeur pour le territoire, il génère également des effets induits et des déséquilibres de plus en plus importants engendrant sur-urbanisation de certains espaces littoraux, engorgement du réseau routier, spéculation foncière et déstabilisation du marché de l'immobilier pour les résidents, .... Le secteur souffre aussi d'un manque de qualification et de professionnalisme des prestataires touristiques d'autant plus important que la saison est courte et que la fidélisation des personnels est difficile. Les activités et emplois de la Balagne sont principalement portés par le tourisme et le secteur BTP. Ces emplois sous qualifiés sont le plus souvent précaires et opportunistes et ne permettent pas de projection individuelle constructive.

La Corse est la région la plus pauvre de France métropolitaine. 20,2 % de la population vit dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, soit moins de 1 005 € par mois. Les solidarités des structures villageoises et familiales atténuent la visibilité de ce phénomène qui ne pourra pourtant épargner une population de plus en plus urbaine.

## **II.3. UN CADRE DE VIE RURAL**

Si la qualité de vie est la principale motivation de l'installation de nouveaux balanins, le coût de la vie est plus élevé que sur le continent et le montant moyen des salaires et traitements des habitants de la Balagne (21 190 euros en 2011) est inférieur de 28% par rapport aux revenus moyens perçus au niveau national.

Le tissu économique et notamment commercial favorise les achats par correspondance. Cependant les déplacements sont souvent impératifs et, en la quasi absence de transports en commun, nécessitent l'usage de la voiture individuelle.

Si les médecins généralistes sont bien implantés à l'Île-Rousse (9) et Calvi (7), la couverture santé est insuffisante en médecins spécialistes. Des permanences sont toutefois organisées à l'hôpital de Calvi et une Maison pluridisciplinaire de santé existe à Calenzana avec une antenne à Galeria, une autre devrait ouvrir ses portes en 2019 à l'Île-Rousse.

La dynamique associative est importante et propose une grande diversité d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

# III. UNE ÉCONOMIE PEU PRODUCTIVE

## III.1. UNE AGRICULTURE TRÈS EXTENSIVE

L'agriculture ne représente que 1,7 % du PIB de l'île pour 4 671 actifs non saisonniers, mais occupe 47 % de la surface insulaire. L'élevage représente 61 % des exploitants mais ne couvre que 25 % de la consommation locale de viande, 33 % des porcs charcutiers et nécessite l'import de 10 % de lait pour répondre à la demande. La production fourragère est de 10 000 tonnes par an pour un besoin de 24 000 tonnes. La production maraîchère ne répond qu'à 37 % des besoins.

Moins d'un quart du potentiel de production brute de la forêt corse est exploitée.

En Balagne l'agriculture emploie 381 actifs en 2010 soit 5% de l'emploi total au lieu de travail.

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles baisse de 18%. Simultanément, on constate un doublement de la SAU moyenne par exploitation, qui arrive en 2010 au même niveau départemental et régional alors qu'en 1988 elle était de 41 ha contre 24 ha pour la Haute-Corse et la Corse.

Les principales orientations technico-économiques (activité principale de l'exploitation) en 2010 sont les cultures fruitières pour 31% des exploitants suivis des élevages bovins (27%) et ovins, caprins (24%). 55% de la SAU est dédiée à l'élevage bovins contre 33% pour l'élevage ovins et caprins.

Les pratiques d'élevage traditionnellement ovin et caprin ont cédé une place importante à l'élevage bovin dont l'activité subventionnée à l'hectare et non à la tonne de viande ou au litre de lait, s'apparente plus à une activité de rente qu'à une activité productive. Malgré le sérieux et le professionnalisme de quelques-uns, ces pratiques d'élevage en divagation perdurent, détruisant les murets de pierres et créant divers dégâts dans les villages ou, dans le pire des cas, en mettant en danger les usagers des routes. Cette agriculture de pâturages est peu adaptée à la majorité de nos sites et nécessite, en raison du changement climatique un apport de fourrage sur cinq mois au lieu de trois auparavant.

## III.2. UN TISSU ENTREPRENEURIAL FRAGILE

Sur les 3 025 entreprises balanines en 2016, plus de 40 % proposent des services marchands (25 % de services aux entreprises et 16 % de services aux particuliers). Les commerces représentent 36 % des établissements et les entreprises du BTP 17,3 %. L'industrie ne représente que 6 % des entreprises du territoire.

75 % des établissements actifs en Balagne n'ont pas de salariés.

L'artisanat est souvent décrit comme «la première entreprise de Corse». Porteur de développement, l'artisanat est majoritairement composé de très petites entreprises. La moitié se trouve dans le secteur du bâtiment, et toutes se révèlent être très sensibles au contexte de crise. Entre 2010 et 2015, le secteur de la construction a perdu 140 emplois et 22 établissements en Balagne.

## **CHAPITRE DEUX**

# **ORGANISATION DU TERRITOIRE**

# I. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

## I.1. HISTORIQUE DU PAYS DE BALAGNE

En 1996, Pierre PASQUINI, alors Maire de l'Ile-Rousse et Ministre des anciens combattants, impose la Balagne comme l'un des 42 pays-test de la LOADT de 1995. Une association de préfiguration est créée pour élaborer un diagnostic et une charte de territoire.

En novembre 2003 un arrêté préfectoral porte reconnaissance du périmètre définitif du Pays de Balagne. L'association de préfiguration se transforme en association du Pays de Balagne présidée par les trois communautés de communes successivement.

En 2009, les trois communautés de communes de Balagne, fortes de leurs 7 ans d'existence, souhaitent s'engager dans une démarche prospective de développement. Reconnaissant la Balagne comme territoire pertinent de développement, elles initient conjointement un Schéma de Cohérence Territoriale de Balagne et créent la structure porteuse sous forme de Syndicat Mixte.

Le Syndicat Mixte du Pays de Balagne, composé de trois Communautés de Communes, est créé par arrêté préfectoral le 31 décembre 2009.

Le comité syndical, réuni le 20 juillet 2016, délibère pour transformer le pays de Balagne en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, dans le respect de l'article L5741-4 du CGCT. Des statuts sont adoptés et approuvés par délibérations des trois Communautés de Communes membres entre le 23 août et le 5 septembre 2016.

La transformation du Syndicat Mixte du Pays de Balagne en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) est actée par arrêté préfectoral le 24 octobre 2016 (arrêté n° PREF2B/DRCT/BCLST/n°18) mais sans modification des règles de fonctionnement et de compétences.

Suite aux Lois MAPTAM du 27 Janvier 2014 et NOTRe du 7 Aout 2015, les intercommunalités de moins de 15 000 habitants se sont vues proposer des fusions pour dépasser ce seuil démographique.

Ces deux législations ont eu pour conséquences la refonte de la carte intercommunale à travers le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Le SDCI de Haute Corse impose la fusion des communautés de communes du bassin de vie de l'Ile-Rousse et des Cinque Pieve di Balagna. De facto la réélection du conseil communautaire concerné, impose le renouvellement des instances de l'exécutif du Pays de Balagne.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le PETR est établi sur le même périmètre (36 communes) mais désormais porté par deux communautés de communes (Calvi-Balagne et Ile-Rousse-Balagne). La modification de sa composition, sa représentation, son fonctionnement et ses compétences est ainsi reportée début 2017, après l'installation de la nouvelle communauté de communes fusionnée.

Le 23 février 2017, par délibération n°2017-004, le comité syndical du PETR du Pays de Balagne adopte de nouveaux statuts.

## I.2. MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU PÉTR DU PAYS DE BALAGNE

Le PÉTR du Pays de Balagne est chargé, à travers l'article 4 de ses statuts, des missions suivantes :

- co-construire avec l'ensemble des acteurs locaux et avec les intercommunalités un projet de territoire partagé
- renforcer le partenariat entre tous les acteurs du territoire à travers la conférence des Maires et un conseil de développement représentatif de la société civile
- être un outil de mutualisation notamment pour doter les territoires d'une capacité d'ingénierie et réaliser des économies d'échelles
- constituer le cadre de contractualisation territorialisé des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité sur le territoire.
- être demain un relais de l'action de la CTC, en lien étroit avec les intercommunalités

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est administré par un **Comité Syndical** composé de dix délégués désignés par les deux EPCI membres. Chacune des Communautés de Communes est représentée au Conseil Syndical comme suit :

Communauté de communes Calvi Balagne : 5 titulaires et 5 suppléants

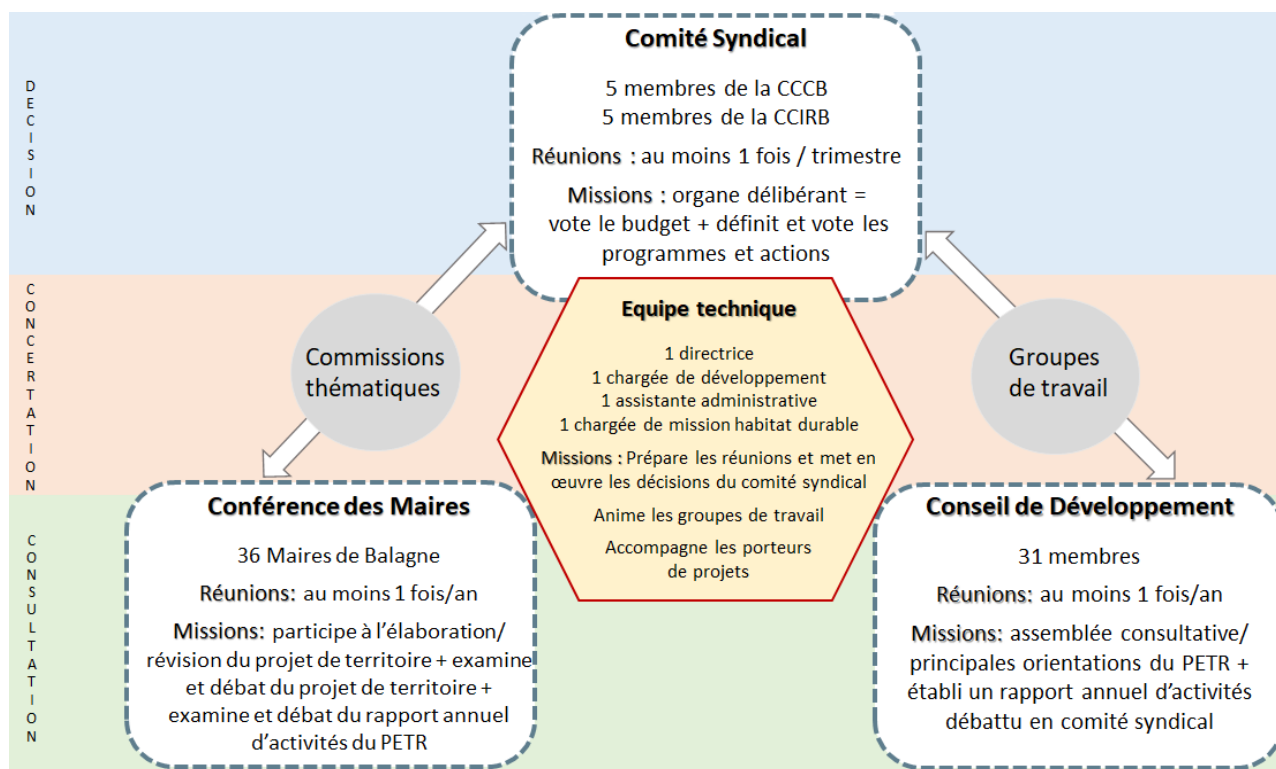
Communauté de communes l'Île-Rousse Balagne : 5 titulaires et 5 suppléants

La **Conférence des Maires** réunit les Maires des 36 Communes situées dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Chacun peut se faire suppléer par un conseiller municipal désigné à cet effet. Elle est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

Un **conseil de développement territorial** réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural.

Ses membres sont désignés par délibération du Comité Syndical.

Il est consulté, sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.



## II. LES STRATÉGIES TERRITORIALES EN BALAGNE

### II.1. L'AGENDA 21

Le Pays de Balagne s'est engagé en 2012 dans une démarche d'élaboration de son Agenda 21 local. Un diagnostic territorial partagé a permis de déterminer les objectifs prioritaires qui sont soutenus par les dispositions du plan climat territorial et par les dispositions du Grenelle 2 et qui répondent à l'un des 8 défis clés de la stratégie nationale de développement durable. Le Pays de Balagne a choisi de travailler suivants trois grandes orientations stratégiques :

- Préserver et valoriser les ressources ;
- Produire un développement équilibré et solidaire sur le territoire ;
- Partager et promouvoir les connaissances, la mémoire et la culture vivante.

Un plan d'action décline la stratégie de l'Agenda 21 local sur les thèmes de l'énergie (efficacité énergétique dans l'habitat et les transports, développement des énergies renouvelables), de l'environnement (lutte contre les espèces invasives, protection de la biodiversité et éducation) et de la culture (patrimoine bâti, identité et savoir-faire).



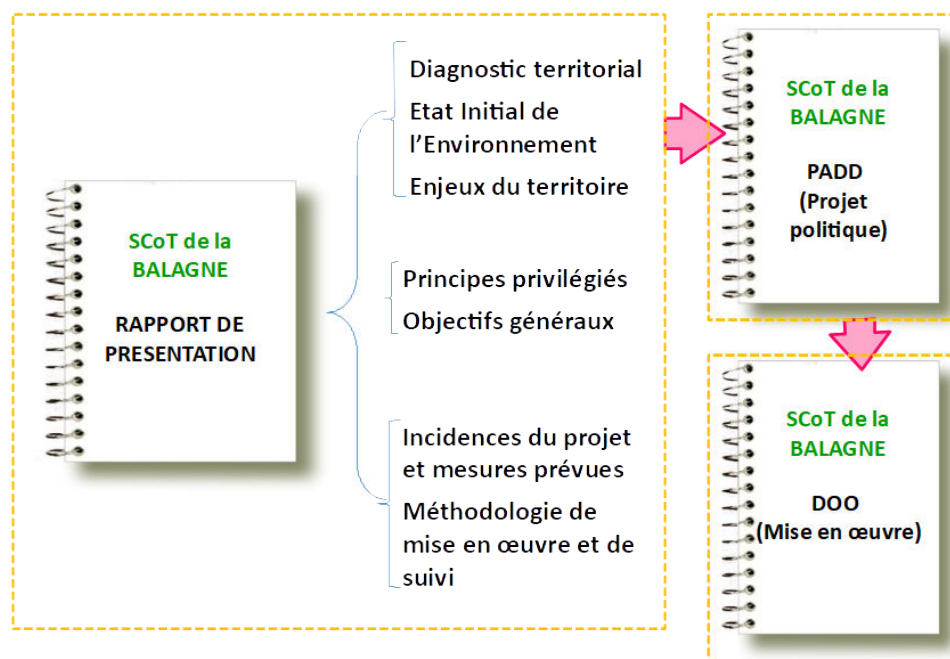
Sur la base de ce plan d'action, une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat a été mise en place. Un schéma de la mobilité a été élaboré. Il consiste à s'appuyer sur deux infrastructures principales entre l'Ile-Rousse et Calvi : une voie verte et le « tramway » de Balagne connectés par des parcs relais aux villages de piémont et de montagne.

Le pays de Balagne a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

## II.2. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document politique de planification qui porte l'expression du devenir et de la gestion du territoire.

### Les 3 pièces du SCoT



le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Pays de Balagne s'articule en 3 grands objectifs :

- Objectif 1 - Fonder une stratégie de développement territorial sur un modèle urbain économe et sur la valorisation des ressources et des atouts balanins
- Objectif 2 - Renforcer la solidarité territoriale et interterritoriale entre les différents villages du littoral, du piémont et des espaces de montagne
- Objectif 3 - Assurer l'avenir du territoire par une économie attractive, performante, durable, démultipliée par le renforcement des filières innovantes

Le Document d'Orientations et d'Objectifs traduit le PADD et définit :

- Les orientations générales de l'organisation de l'espace et des grands équilibres urbains/ruraux/naturels/agricoles/forestiers.
- Les conditions du développement urbain maîtrisé, de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de valorisation des paysages et de prévention des risques
- Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

Une présentation du DOO aux personnes publiques associées a été faite le 28 juin 2017 à Calvi.



### II.3. LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

La candidature du territoire de la Balagne a été retenue officiellement le 1er avril 2016 par le comité régional de sélection pour la programmation Leader 2014-2020 pour « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne ».

Pour le Pays de Balagne, c'est un deuxième contrat qui entre officiellement en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2020 ; le programme LEADER permettra en réalité de soutenir des projets jusqu'en 2022. L'objectif prioritaire de cette programmation vise ainsi à

#### **DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PRODUCTIVE VALORISANT LES POTENTIALITÉS ET LES RESSOURCES ENDOGÈNES**

La stratégie développée au regard de cet objectif s'articule autour de la réappropriation du territoire par ses habitants qui en sont les acteurs et exercent les trois valeurs fondamentales qui unissent l'homme à sa terre : Savoir faire, Savoir être et Savoir partager. (culture, identité et ouverture)

Les objectifs spécifiques sont alors les suivants :

- Augmenter la part des productions locales et notamment identitaires
- Soutenir l'innovation dans des filières utilisant des matières premières locales
- Promouvoir les produits et les savoir-faire locaux
- Créer les conditions des accords « gagnant-gagnant » entre les producteurs et les consommateurs
- Exploiter les flux touristiques en flux de consommateurs

Les actions à programmer sont les suivantes :

- Inventaire des sources, fontaines et ouvrages en pierre sèche
- Mobilisation du foncier pour l'aménagement de jardins familiaux dans les villages
- Amélioration des filières productives locales par la création de coopératives et groupements
- Études de faisabilité et aides à l'installation d'entreprises innovantes de valorisation des ressources locales
- Aménagement d'un site de formation aux métiers de la construction biosourcée
- Actions de démonstration de la solidité, de la fonctionnalité et de l'esthétique des constructions biosourcées
- Ateliers d'apprentissage et d'animation sur l'utilisation des ressources locales
- Coopération transnationale pour mettre en place des formations aux savoir-faire de l'utilisation des ressources locales

La stratégie du GAL Balagne sur ce programme Leader 2014-2020 contribue directement à la réalisation de l'objectif 3 du PADD du SCoT et s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'Agenda 21 local du Pays de Balagne.

## II.4. LA POLITIQUE TOURISTIQUE DES OFFICES DE TOURISME INTERCOMMUNAUX

Les deux communautés de communes de Balagne exercent la compétence tourisme et ont créé leurs offices de tourisme intercommunaux. Tous deux sont en cours d'élaboration de leur schéma de développement touristique.

Si l'attrait touristique de la Balagne tient pour la plus grande part à 70 km de littoral parsemé de 23 plages, des efforts ont été déployés pour diversifier l'offre touristique et mieux répartir la fréquentation dans le temps et dans l'espace :

Une signalétique touristique oriente les visiteurs vers les étages de piémont et montagne pour découvrir la nature, la culture, les événements et les savoir-faire.

Le Pays touristique de Balagne a construit sa politique promotionnelle sur un dispositif d'excellence territoriale fondé sur la « Promesse d'une rencontre ». Une charte d'accueil Qualité en Pays de Balagne a ainsi été élaborée et traduite en critères d'évaluation permettant l'adhésion et l'obtention de la marque « Promesse d'une rencontre ». S'adressant particulièrement aux artistes, artisans et prestataires de service, cette charte se veut être aussi un outil de référence, fédérateur des professionnels adhérents au sein d'une démarche visant l'excellence territoriale.

250 km de sentiers de randonnées, récemment réaménagés, permettent de pratiquer 13 boucles autour du littoral, en piémont et en montagne.

Quatre circuits touristiques thématiques ont été créés :

- A Strada di l'Artigiani : la route des artisans, sur l'artisanat local, poterie, verrerie, bijoux, bois, coutellerie...
- A Strada Vinaghjola : la route des vins, permettant de découvrir les caves du territoire ;
- A Strada Musicale : itinéraire de découverte musicale des principaux édifices de Balagne
- A Strada di i sensi : la route des sens authentiques met en avant les agriculteurs de Balagne

# III. LES STRATÉGIES TERRITORIALES EN CORSE

## III.1. LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CORSE

C'est un document de planification régionale et de développement qui définit une stratégie de développement durable du territoire en fixant les objectifs de la préservation de l'environnement de l'île et de son développement économique, social, culturel et touristique, qui garantit l'équilibre territorial et respecte les principes énoncés aux articles L.110 et L. 121-1 du Code de l'urbanisme.

Le PADDUC fixe les priorités du développement de la Corse sur le long terme.

En matière de projet de développement sociétal, cinq orientations stratégiques ont été validées par le vote de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2012 :

### **Diminuer les facteurs de dépendance vis-à-vis de l'extérieur**

Face à la faiblesse de sa production, la Corse est dans l'obligation d'importer un trop grand nombre d'éléments indispensables à notre quotidien et à son développement. Cela la rend vulnérable. Aussi, le PADDUC vise à diminuer ces facteurs de dépendance en matière de ressources humaines, de tourisme, d'énergie, de production agricole mais aussi au plan financier et institutionnel.

### **Réduire les inégalités sociales et territoriales**

La Corse est un territoire fortement attractif. Si cette attractivité peut être un facteur de développement économique, elle génère aussi de multiples processus de fragmentation sociale : spéculation, engorgement de certaines parties du territoire et désertification d'autres parties.

Réduire les fractures et les déséquilibres spatiaux, lutter contre les inégalités et la précarité ne peut s'envisager qu'en replaçant au cœur des stratégies les enjeux sociaux de manière curative et de manière préventive.

L'objectif du PADDUC est de présenter un plan ambitieux pour la montagne et l'intérieur visant à rééquilibrer le développement entre zone littorale et zone rurale. Il vaut également charte de lutte contre la précarité, qu'elle soit sociale, sanitaire, culturelle ou énergétique.

### **Gérer durablement les ressources naturelles du territoire**

Tout l'enjeu du PADDUC est de concilier préservation et développement. Cela impose de protéger le patrimoine naturel, de veiller à son utilisation rationnelle et raisonnée dans le respect des usages de la terre.

Dans le PADDUC, sont traités les thèmes des infrastructures, de la gestion de l'eau, de la valeur d'usage de la terre, de la préservation des espaces naturels et de la prise en compte du climat, de l'air, de l'énergie à travers le Schéma Régional Climat Air Énergie.

### **Mettre l'économie au service de la création d'emplois et du partage des richesses produites**

Le PADDUC vise à évaluer les enjeux des filières d'avenir susceptibles d'assurer à l'économie de la Corse une croissance plus endogène et raisonnée. Il identifie les moyens à mettre en place ou à développer pour renforcer la compétitivité et la viabilité des entreprises en vue de favoriser l'emploi.

L'économie sociale et solidaire pourra jouer un rôle dans le développement territorial car elle peut contribuer au développement économique insulaire et notamment à la revitalisation des zones rurales.

### **Mettre les ressources culturelles, identitaires et patrimoniales au service du projet de développement**

Le PADDUC choisit de faire de l'identité, du patrimoine, de la langue et de la culture de la Corse des axes fondamentaux des politiques publiques. Parce qu'ils peuvent générer de nouvelles richesses, parce qu'ils sont des facteurs de cohésion sociale, ils doivent être préservés.

## **III.2. LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CORSE**

Les Parcs Naturels Régionaux de France sont des territoires d'exception à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

Le Parc Naturel Régional de Corse a pour vocation la protection et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain par une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueux de l'environnement.

Sa charte de développement doit être adoptée en 2018. Elle vise trois orientations majeures :

1. Renforcer la protection de la montagne
2. Accompagner le renouveau du milieu rural
3. Préserver la biodiversité et le paysage du littoral

Ces orientations se déclinent en huit objectifs stratégiques :

Axe 1 : A muntagna

- 1.1 Préserver la biodiversité exceptionnelle de la montagne
- 1.2 Valoriser les activités traditionnelles et préserver la diversité des paysages de montagne
- 1.3 Assurer la maîtrise et le développement durable des activités de nature

Axe 2 : I paesi è a campagna

- 2.1 Bâtir une économie durable valorisant les ressources locales
- 2.2 Construire un projet social durable
- 2.3 Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine naturel et bâti

Axe 3: A piaghja è u mare

- 3.1 Assurer collectivement une gestion exemplaire des sites protégés des façades maritimes
- 3.2 Rechercher un développement plus durable des activités humaines

Les communes du Ghjussani (Olimi-Cappella, Pioggiola, Vallica et Mausoleo), les communes du Filosorma (Mansu, Galeria) et les communes de Calenzana et Moncale sont incluses dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Corse.

## **III.3. LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA CORSE**

Ce programme met en œuvre une stratégie visant à répondre aux priorités de l'Union Européenne et aux enjeux identifiés en Corse grâce à un ensemble de mesures. Il dispose d'un budget de 259 millions d'euros de fonds publics pour la période 2014-2020, dont 145 millions d'euros du Fonds Européen agricole pour le développement rural et 114 millions d'euros de contreparties nationales.

Les objectifs stratégiques visés par le PDRC sont de soutenir le développement des agriculteurs existants et ceux nouvellement installés, des industries agroalimentaires et de la filière forestière dans une logique des productions orientées vers la qualité et la protection des milieux et des ressources naturelles, ainsi que d'améliorer l'attractivité des zones rurales et de combler les déséquilibres ruraux.

- Orientation n°1 : Protéger, Maîtriser et Mobiliser le foncier  
Il s'agit de modifier radicalement les approches en matière de mobilisation du foncier, maîtriser le prix de la terre agricole, créer un effet levier pour l'installation, et lutter contre la spéculation. Cela nécessite d'abord une action en faveur de la délimitation et de la protection du périmètre agricole et forestier.
- Orientation n°2 : Intensifier la connaissance, accroître la capacité d'innovation, accroître l'installation  
L'ambition d'augmenter le nombre d'actifs du secteur primaire et de faire progresser l'économie du monde rural en Corse nécessite de faire émerger une partie non négligeable de la population vers les métiers de l'agriculture, de la sylviculture. Elle nécessite d'accroître également le niveau de compétence des actifs afin de renforcer la compétitivité de l'ensemble des entreprises en milieu rural.
- Orientation n°3 : Orienter l'accompagnement public vers la production, la qualité et l'efficacité environnementale  
L'ambition est d'améliorer le volume de production agricole corse compte tenu de son faible niveau et d'un décalage fort entre offre et demande. Cette augmentation ne devra pas se faire au détriment de la valeur ajoutée. Ainsi, les signes officiels de qualité et les bonnes pratiques environnementales doivent continuer à être soutenus pour atteindre cet objectif.
- Orientation n°4 : Consolider l'action territoriale

### **III.4. LE COMITÉ DE MASSIF DE CORSE**

La loi Montagne n°2016-1888 du 28 décembre 2016 a reconnu « la spécificité de la Corse, territoire montagneux et insulaire présentant le caractère d'île Montagne ».

Le Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse (SADPM) a été voté par l'Assemblée de Corse le 24 février 2017 (délibération N17-050 AC). Il constitue le document d'orientations stratégiques du massif pour la période 2016-2022 et définit 4 axes d'intervention :

- Axe 1 : Développement des réseaux et des infrastructures (routes/rail, téléphonie et numérique, réseaux d'eau agricole/potable, assainissement, logements, énergies renouvelables-MDE...)
- Axe 2 : Amélioration de l'accès aux services de base (notamment services d'éducation, de formation, et de santé) ;
- Axe 3 : Renforcement des activités et des systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne ;
- Axe 4 : Soutien aux activités agropastorales et aux productions primaires.

## **CHAPITRE TROIS**

# **ANALYSE ET ENJEUX DU TERRITOIRE**

# I. ANALYSE DES ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

## La population

A T O U T S	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une forte croissance démographique</li> <li>➤ Un tissu associatif dynamique</li> <li>➤ Une offre de loisirs diversifiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une population vieillissante</li> <li>➤ Une densité de population faible et mal répartie sur le territoire</li> <li>➤ Une difficulté d'accès au logement</li> <li>➤ Une bi-polarisation littorale et un réseau de villages générateurs de déplacements</li> <li>➤ Une carence en transports en commun qui accroît les inégalités</li> </ul>	F A I B L E S S E S
O P P O R T U N I T É S	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Planifier une organisation spatiale conforme à l'organisation sociale et culturelle (réseau de villages)</li> <li>➤ Rééquilibrer le développement en affirmant l'image des territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accentuation des déséquilibres territoriaux et de la désertification</li> <li>➤ Augmentation des disparités sociales</li> <li>➤ Désillusion de la jeunesse</li> </ul>	M E N A C E S

## L'économie

A T O U T S	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une attractivité touristique majeure (1ère destination corse)</li> <li>➤ Une amplitude de fréquentation répartie sur 3 saisons</li> <li>➤ Une agriculture diversifiée (vignes, vergers, élevage)</li> <li>➤ Des produits agroalimentaires à forte identité</li> <li>➤ Un artisanat d'art dynamique et structuré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un pic de fréquentation saisonnier qui engorge les équipements</li> <li>➤ Une pression foncière socialement et politiquement insoutenable</li> <li>➤ Des emplois de services précaires et sous qualifiés</li> <li>➤ Une offre de produits saisonnée déficitaire en volumes</li> <li>➤ Une balance commerciale fortement déficitaire qui marque la dépendance (alimentaire, énergétique et en matériaux)</li> </ul>	F A I B L E S S E S
O P P O R T U N I T É S	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner l'installation de nouvelles activités en adéquation avec les ressources, la qualité, l'image.</li> <li>➤ Coordonner les acteurs pour générer une économie endogène (acteurs touristiques, culturels et producteurs)</li> <li>➤ Développer les compétences basées sur les savoir-faire et ressources locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement du recours aux produits exogènes pour satisfaire le marché</li> </ul>	M E N A C E S



## Le patrimoine

A T T R I B U T S	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un patrimoine naturel riche et préservé</li> <li>➤ Un patrimoine paysager encore remarquable</li> <li>➤ Un volume de précipitations important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un urbanisme non intégré, consommateur d'espace</li> <li>➤ Un climat qui se réchauffe et allonge les périodes de sécheresse</li> </ul>	F A I B L E S S E S
O P P O R T U N I T É S	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place d'une politique culturelle fondée sur la valorisation du patrimoine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Folklorisation de la culture</li> <li>➤ Accroissement du risque de grands incendies</li> <li>➤ Fermeture des milieux naturels et banalisation des paysages</li> </ul>	M E N A C E S

## II. LES AMBITIONS DU TERRITOIRE

Nous nous devons de regarder ce qui se passe en Europe du Sud, dans le bassin méditerranéen et plus particulièrement en Grèce et en Espagne. Les choix stratégiques de développement, à savoir la construction et le tourisme, la faible place accordée aux activités productives, la crise de la dette publique dans la zone Euro, après avoir quasiment détruit l'industrie, ont sérieusement mis à mal les économies grecques et espagnoles.

Ce constat doit nous interpeller, tant notre modèle économique semble jusque-là se rapprocher de celui de ces deux pays, dont le poids de l'économie administrée et des services rappelle aussi dangereusement la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Aujourd'hui, le contexte de crise financière, économique, sociale et climatique doit renforcer notre détermination à repenser notre modèle de développement. Il faut dès à présent s'engager vers une croissance plus largement endogène et raisonnée, qui devra s'appuyer sur le capital humain, l'innovation et la juste intervention de la puissance publique, dans le but de satisfaire en priorité les besoins premiers de notre population et permettre une répartition équilibrée de la richesse produite<sup>2</sup>.

### II.1. UN TERRITOIRE AUTONOME QUI PRODUIT LES RESSOURCES QU'IL CONSOMME

L'approvisionnement électrique de la Corse repose sur un «trépied énergétique» comprenant les centrales thermiques (50 %), l'interconnexion avec l'Italie et la Sardaigne (33 %) et les énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité (17 % environ selon les années).

<sup>2</sup> Extrait de « La Balagne dans le modèle de développement de la Corse » - 2012

Bien que la Corse soit une des régions possédant le plus fort taux d'énergies renouvelables dans le mix électrique, elle reste dépendante des approvisionnements pétroliers extérieurs pour environ 80% de sa consommation totale d'énergie primaire (électricité, chaleur et mobilité).

Les énergies électriques renouvelables sont générées par les parcs photovoltaïques, les fermes éoliennes et les centrales hydro-électriques. Les énergies renouvelables thermiques sont issues du bois (poêles et chaudières à bois, granulés ou plaquettes), du soleil (chauffe eau solaire) et du sol (géothermie). En ce qui concerne les transports, les moteurs électriques, à hydrogène et à bio-gaz constituent des alternatives aux moteurs essence et diesel. Pour les moteurs électriques, les niveaux de performance ne sont pas encore satisfaisants et leur développement supposerait, en Corse, une énergie électrique générée à partir de ressources renouvelables, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement. Les moteurs à hydrogènes sont performants mais les stations à hydrogène sont très chères et peu productives. Les moteurs à gaz sont également performants mais la production de biogaz nécessite l'implantation d'une unité de méthanisation à partir des biodéchets collectés et des boues de stations d'épuration. Une étude de faisabilité, à l'échelle de la Balagne, pourrait être réalisée.

**La production d'énergie renouvelable, électrique et thermique, constitue un enjeu majeur économique, social et environnemental.**

L'élevage représente plus de 61% des exploitants et plus de 87% des surfaces agricoles. Ces systèmes de production sont pourtant fortement tributaires de l'extérieur en termes «d'importations» d'intrants nécessaires à l'amont des filières. La production animale insulaire basée essentiellement sur une conduite d'élevage en extensif est très consommatrice de fourrage, d'aliments concentrés et de céréales. En 2011, la production fourragère locale était de 10 000 t/an alors que les besoins sont estimés à plus de 24 000 tonnes puisque l'on importe 14 000 tonnes supplémentaires. Pour les céréales, la production locale est de 10 300 t/an pour des imports de 38 000 t/an. Les systèmes de production végétale sont eux aussi touchés, notamment sur l'import de produits phytosanitaires, semences, clôtures, etc. La production de viande (toutes productions confondues) couvre 25% du besoin, et la production maraîchère ne couvre les besoins alimentaires de la population insulaire annuelle qu'à hauteur de 37%.

Les productions traditionnelles très appréciées du marché touristique, comme la production de porc charcutier, ne couvrirait que 33% de la demande et nécessiterait l'import d'environ 5 000 tonnes de carcasses par an, soit une valeur représentant le double de la production endogène.

La production fromagère nécessite l'import d'environ 10% de lait en plus pour répondre à la demande.

Les différentes filières fruits connaissent des problématiques très différentes. Alors que les clémentines, les pomelos, les kiwis, sont quasiment totalement exportés, le principal débouché des fruits d'été est la commercialisation locale saisonnière, qui répondrait pour à peine 17% de la consommation totale annuelle.

**Notre territoire doit revenir aux fondamentaux d'une agriculture plus productive, de qualité et toujours soucieuse de l'environnement. Les enjeux sont les suivants :**

- **favoriser l'installation d'exploitations agricoles adaptées au terroir et aux besoins d'auto-alimentation en les aidant à accéder au foncier**
- **former les exploitants pour gagner en technicité**
- **Renforcer le développement des circuits courts et soutenir les entreprises de transformation**

Le BTP représente 50 % des entreprises artisanales. Il est soumis à l'importation des matériaux et de la main d'œuvre.

**L'un des enjeux de cette filière consisterait à développer la production locale de matériaux biosourcés et les savoir-faire correspondants :**

- **Les matériaux de structure : pierre, bois, terre, bétons végétaux**
- **Les matériaux isolants : liège, laine de brebis, laine de bois, ouate de cellulose (recyclée)**

La promotion des filières de valorisation des ressources locales auprès des jeunes constitue un enjeu transversal à toute la thématique. Dès le collège, il faut créer des vocations ou du moins des aspirations à exercer un métier de savoir-faire qui respecte et valorise la terre. L'agriculture, l'artisanat biosourcé et la production d'énergies renouvelables doivent être promues comme des filières d'avenir, durables et de qualité.

## **II.2. UN TERRITOIRE ÉCONOME QUI MAÎTRISE SES CONSOMMATIONS ET RECYCLE SES DÉCHETS**

La consommation d'énergie primaire (674 kilotonnes d'équivalent pétrole) est constituée à 79 % de produits pétroliers. Ces produits pétroliers alimentent à 43 % le secteur des transports (carburants) à 28% les centrales thermiques (électricité) et à 7 % le chauffage.

L'ensemble des consommations énergétiques ont entraîné le rejet de plus de 2,3 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

La consommation énergétique de la Balagne représente 38,5 ktep / 450 GWh soit 7 % de la consommation régionale, répartie comme suit :

45 % secteur des Transports

34 % secteur du Résidentiel

13% secteur du Tertiaire

8 % autres secteurs

La production d'EnR électrique de la Balagne est de 14 MW soit 20 GWh par an constituant seulement 4,4 % de la consommation énergétique de la Balagne, le reste étant alimenté par des produits pétroliers. La production d'EnR thermique couplée à l'efficacité énergétique équivaut à 2 GWh par an.

**La réduction de la dépense énergétique globale est primordiale. Elle passe par la rénovation énergétique des bâtiments, la consommation responsable et les écogestes pour limiter les dépenses énergétiques, le développement des transports en commun et du covoiturage et le développement des modes de déplacement doux.**

Concernant le traitement des déchets, les deux Communautés de Communes de Balagne ont transféré leur compétence au SYVADEC (Syndicat de valorisation des déchets de Corse) dont la mission principale est de valoriser les déchets triés par les collectes séparatives de ses collectivités adhérentes ou de ses recycleries et de traiter les déchets résiduels non valorisables.

En Corse, en 2016 :

– 172 070 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ont été mises en décharge

– 12 867 tonnes de verres, journaux et emballages ont été collectées

– 51 852 tonnes de déchets ont été collectées en déchetterie

Pour la Balagne, 20 816 tonnes de déchets ont été produits en 2016 ; 70 % ont été mis en décharge.

Une première expérience de collecte au porte à porte menée en 2017 dans la commune test d'Algajola a permis d'atteindre 66 % de tri.

**L'amélioration du tri des déchets et leur recyclage si possible local sont une priorité. Il faut poursuivre l'effort de tri des déchets ménagers au niveau des Communautés de Communes vers un objectif de 70 % et accompagner les initiatives d'économie circulaire par la valorisation des déchets triés.**

La Corse est l'île de la Méditerranée qui possède le plus de ressources en eau, Elle reçoit 8 milliards de mètres cubes de précipitation, chaque année.

Pratiquement, la Corse utilise 90 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an. 50 millions de m<sup>3</sup> destinés à l'agriculture et 40 millions de m<sup>3</sup> utilisés pour l'eau potable.

La moitié de cette eau provient des nappes phréatiques. Il en existe une vingtaine en Corse.

La Balagne est constituée de 6 bassins versants (Fango, Figarella, Fiume Seccu, Reginu, Tartagine-Melaghja et Ostriconi). La retenue de Codole a été créée en 1980 pour une capacité de 6,6 millions de m<sup>3</sup>.

Des changements de comportement sont nécessaires pour ne plus gaspiller l'eau, tant au niveau des particuliers que des agriculteurs. Les cultures et le mode cultural doivent s'adapter au milieu.

L'eau pluviale doit être captée, pas nécessairement dans de grands ouvrages qui impactent fortement l'environnement, sont très chers et ne seront opérationnels que dans 10 ans. Une gestion économe et des stockages adaptés pourraient être envisagées à l'échelle de chaque bassin versant, les collecteurs d'eau pluviale doivent être généralisés pour arroser les jardins.

Enfin, le recyclage des eaux épurées pourrait être systématisé, y compris dans les deux agglomérations de Balagne, pour l'entretien de la voirie et l'arrosage des espaces verts.

**Une gestion économe de l'eau, tant individuelle que collective (collecte de l'eau pluviale et recyclage des eaux épurées) est urgente.**

## **II.3 UN TERRITOIRE DURABLE QUI RESPECTE LES ÉQUILIBRES ÉCOLOGIQUES ET PRÉSERVE LES ÉCOSYSTÈMES**

La Corse constitue une entité biogéographique profondément originale au sein de la région méditerranéenne, explicable par son histoire paléogéographique très contrastée, son isolement, l'hétérogénéité et la diversité des habitats sur de faibles distances. Du fait de son insularité et de la diversité de ses paysages, la Corse compte presque 3000 espèces végétales dont 5% d'endémiques strictes.

Ainsi, la Corse forme l'un des 10 fleurons régionaux de biodiversité, identifiés sur le pourtour méditerranéen. Ces territoires à forte richesse floristique sont parmi les plus menacés par les impacts humains, et ils nécessitent des actions prioritaires de conservation au niveau international.

Le territoire du Pays de Balagne est caractérisé par une importante richesse végétale, liée à la grande diversité de ses biotopes.

Les écosystèmes sont mis en danger par différents phénomènes :

- Les incendies

- Les maladies

- Les espèces exotiques envahissantes

- La surfréquentation humaine

- Le changement climatique

### **II.3.1. Les incendies**

La Corse a toujours connu des incendies de très grande ampleur, extrêmement dévastateurs pour les hommes, les milieux et les animaux, toutefois le contexte a changé :

- en milieu rural, là où les alentours des villages étaient entretenus par une agriculture vivrière, se développe aujourd'hui librement le maquis.
- en plaine les constructions s'éparpillent toujours plus loin des villages, au sein des espaces naturels.
- Les grands massifs forestiers de l'intérieur sont désormais interconnectés par une végétation quasi continue, arborescente ou arborée, dense et peu contenue par l'élevage : les milieux se ferment en raison de la faible présence humaine.
- Le réchauffement climatique impacte directement la végétation et l'on observe désormais de grands incendies en hiver

Concernant la prévention des incendies, le débroussaillage obligatoire n'est pas toujours réalisé. Lorsque les terrains sont entretenus, les végétaux coupés sont brûlés dès les premiers jours d'automne, générant de nombreuses nuisances. Ces végétaux constituent une ressource de biomasse valorisable comme énergie ou comme matière organique, c'est une aberration de les brûler à l'air libre !

Le broyage des végétaux doit être généralisé, soit par un service public soit par des mesures incitatives en direction des particuliers. Sur le modèle de la prime à l'achat de vélos à assistance électrique par l'AUE, il pourrait être prévu par l'OEC l'octroi d'une prime à l'achat d'un broyeur de végétaux pour les particuliers.

Que ce soit pour le non respect des obligations légales de débroussaillage (arrêté préfectoral n°2013-071-2 en date du 12 mars 2013), de restriction de l'usage de l'eau en période de sécheresse (arrêté préfectoral) ou d'interdiction de brûlage des végétaux à l'air libre (Circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts), des sanctions sont prévues mais peu appliquées.

Quoiqu'il en soit, le meilleur moyen d'entretenir l'espace est de l'exploiter durablement.

### **II.3.2. Les maladies**

Bactérie nuisible, la *Xylella fastidiosa* a été détectée en Corse en juillet 2015. Elle est susceptible d'affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur. C'est actuellement la plus grande menace phytosanitaire qui pèse sur l'île.

Afin de développer les plants locaux, l'Office de l'Environnement de la Corse, via le CBNC, a développé la marque « Corsica Grana » qui labellise les producteurs locaux de semences ou de plants. Les oléiculteurs de Corse ont parallèlement mis en place une filière locale de production de plants d'oliviers corses certifiés, sains et sécurisés. Ces initiatives constituent une réponse nécessaire à l'interdiction d'introduction de végétaux tout en dynamisant les filières locales.

### **II.3.3. Les Espèces Exotiques Envahissantes**

En Balagne, 1 284 espèces végétales ont été référencées dont 71 espèces protégées, 177 espèces remarquables et 75 espèces introduites. Les mammifères classés nuisibles sont le renard, le sanglier et le lapin. En milieu aquatique, on recense vingt espèces piscicoles introduites et, à l'embouchure du Fango, l'écrevisse de louisiane, particulièrement nuisible pour la biodiversité des milieux colonisés.

Le cynips du châtaignier et le charançon rouge sont deux insectes dévastateurs bien présents. L'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse (OCIC) met en œuvre un partenariat depuis le 1er

avril 2013 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Corse, pour la surveillance des invertébrés potentiellement vecteurs de maladies humaines.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes doit être intensifiée par des campagnes d'arrachages et des actions de sensibilisation.

#### **II.3.4. La surfréquentation humaine**

En Balagne, la surfréquentation touche principalement le littoral maritime et terrestre, les rivières de Tartagine et Melaghja et le Fango. La surfréquentation crée d'importantes perturbations : stationnement sauvage, piétinement, déchets, dégradations qui mettent en péril la qualité du site, son intégrité écologique et sa valeur touristique.

Les bateaux de plaisance, en mouillage sauvage, labourent les fonds marins et portent atteinte aux herbiers de posidonie et aux grandes nacres.

La mise en œuvre de plans de gestion des milieux (forestiers, aquatiques, ...) et des sites constitue la meilleure solution.

Sur les quelques sites qui font l'objet de protections réglementaires, les résultats sont probants (réserve Man And Biosphère, réserve naturelle de Scandola, zones Natura 2000, arrêtés de biotope). Il pourrait être instaurées des secteurs de protection temporaire afin de permettre aux fonds marins de se reconstituer et de se repeupler.

#### **II.3.5. Les changements climatiques**

Des recherches menées sur le changement climatique ont fait ressortir que la Corse aura le climat de Tunis en 2050. Concernant les rivières, on constate désormais un étiage de cinq mois et des crues importantes en décembre. L'augmentation de la température de l'eau entraîne une baisse de la qualité de l'eau au niveau physico-chimique et bactériologique.

Les eaux souterraines sont directement impactées par le changement climatique. L'augmentation de l'évapotranspiration va contribuer à limiter les infiltrations profondes d'eau dans le sol. De la même façon, des épisodes pluvieux plus marqués ne contribueront pas paradoxalement au rechargement des nappes dans un sens positif. En effet, des intensités pluviométriques importantes satureront les sols et induisent des écoulements superficiels.

Depuis le 1er janvier 2018, figure au titre des compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ». La compétence Gemapi repose sur quatre items : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction hydrographique ; l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, d'un lac ou d'un plan d'eau ; la défense contre les inondations et contre la mer ; la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

L'exercice de la compétence GEMAPI par les deux Communautés de Communes de Balagne vise à prévenir les inondations. Des actions complémentaires pourraient être favorisées :

- la reconquête des jardins autour des villages : la remise en culture des jardins, outre le rôle social et productif, permettrait de limiter l'érosion des sols et constituerait une protection contre les incendies. Le programme européen Leader 2014-2020 prévoit une mesure d'accompagnement à la création d'association foncières et le financement de travaux pour la restauration de jardins familiaux.

- Le nettoyage des cours d'eau par le biais de chantiers d'insertion

- L'intégration dans les permis de construire de la gestion des eaux pluviales par l'implantation de bassins de collecte pour l'irrigation ou, au minimum, une étude de l'écoulement des eaux visant à réduire les ravinements et lessivages des sols.

## **II.4 UN TERRITOIRE SOLIDAIRE QUI FÉDÈRE SA POPULATION AUTOUR D'UNE IDENTITÉ PARTAGÉE ET D'UN AVENIR COMMUN**

La Corse et, en son sein la Balagne, ont su préserver une identité forte tout au long des dernières décennies, alors même que le monde connaissait des processus lourds et inexorables de globalisation et de standardisation des modes de vie : ce qui a pu être un temps considéré comme le signe d'un « retard » se révèle aujourd'hui être un formidable atout en matière de cohésion sociale. Il n'en demeure pas moins vrai que la notion même d'identité doit être orientée délibérément vers des notions d'ouverture et de modernité.

L'évolution générale des mentalités dans l'île devra savoir s'affranchir de l'individualisme mondial sans sombrer dans des archaïsmes séculaires ou pluri-séculaires.

Notre communauté dispose d'un territoire, d'une histoire, d'une langue, de savoir-faire ancestraux... qui forgent une identité, construite au fil du temps, au gré des rencontres avec d'autres communautés ; elle n'est pas figée, immuable, elle continuera de s'enrichir des autres, si les territoires, les communautés et les individus qui la composent se sentent reconnus dans une communauté politique plus large.

En reconnaissant l'histoire singulière des individus d'une communauté, histoire qui forme leur identité, et en l'unissant aux autres groupes humains dont ils partagent l'existence, on échappe au communautarisme. Ce qui tient les individus ensemble, c'est le sentiment d'appartenance et la pratique concrète de cette appartenance à une même communauté.

Les enjeux suivants sont identifiés :

- Identification et mise en valeur des potentialités de la Balagne en matière patrimoniale, notamment par le portage d'un dossier de candidature en « Pays d'Art et d'Histoire » ;
- Promotion d'une organisation spatiale et d'une urbanisation qui soient l'expression de l'organisation sociale et culturelle de toute la société ;
- Harmonisation et complémentarité sur le plan spatial et programmatique des équipements culturels, sportifs et de loisirs ;
- Accessibilité au plus grand nombre de la pratique de la langue corse en considérant cette dernière comme un rempart au communautarisme en lui donnant une véritable utilité sociale.

## **II.5 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET OUVERT QUI GÉNÈRE DES RICHESSES ET DE L'ÉQUITÉ SOCIALE**

La Balagne possède certaines spécificités liées à sa faible polarisation, son fort dynamisme démographique qui s'étend (avec des disparités) à l'échelle de l'ensemble de son territoire, une proximité avec le continent (France et Italie) qui a contribué à des flux d'échanges et de relations importantes et a favorisé l'ouverture de la Balagne à l'extérieur, notamment des jeunes.

L'attractivité de la Balagne peut engendrer le meilleur comme le pire. Le meilleur dans la mesure où elle dope l'économie et notamment la masse des revenus. Le pire dans la mesure où mal maîtrisée, cette attractivité génère de multiples processus de fragmentation sociale : processus spéculatifs, accentuation de l'engorgement de certaines parties du territoire et inversement désertification d'autres.



L'importance des écarts de richesses et de revenus entre les plus aisés et les plus modestes, la prise en compte des dynamiques démographiques, l'accompagnement du processus de vieillissement, sont au cœur de la définition des grandes orientations stratégiques pour renforcer les systèmes de solidarité en Balagne.

Dans les deux ou trois décennies à venir, la poursuite du processus de vieillissement signifie que l'on ne peut faire l'économie d'une mobilisation massive des composantes jeunes de la population. Plus un jeune ne doit être négligé dans les années qui viennent, au titre du développement économique pour tous. Cette conviction débouche sur une prise en compte majeure des problèmes de formation des hommes, y compris dans leurs inter-relations avec le tissu entrepreneurial et l'aménagement du territoire.

Les politiques de soutien aux entreprises de l'économie sociale et solidaire et les services publics doivent être renforcés pour assurer l'accès des moins favorisés aux biens fondamentaux : alimentation, logement, énergie, transport... ;

Des politiques d'aménagement du territoire et de transport spécifiques doivent permettre l'optimisation de l'accès pour tous à la santé et l'accompagnement des populations à faible niveau de revenu en matière de transports internes et externes (tels des tarifs spécifiques, voire la gratuité, pour les retraités à faibles ressources ou pour les étudiants) ;

L'accès à la culture et aux sports doit être favorisé (équipements, mode de tarification, transports publics ...)

Les politiques publiques de services à la personne doivent s'exercer au profit des plus âgés et des enfants en bas âge, et soutenir l'entraide intergénérationnelle (hospitalisation à domicile).

## **III. LES ENJEUX DU TERRITOIRE**

### **III.1. RÉDUIRE LA DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre la pollution atmosphérique et adaptation aux changements climatiques
- Économie : accompagnement et soutien des entreprises locales du BTP
- Social : réduction des dépenses et amélioration de la qualité de vie des habitants

Il devra se traduire par des actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, résidentiels et tertiaires, par des actions en faveur de la mobilité durable (intermodalité, transports en commun, covoiturage, modes de déplacement doux)

### **III.2. PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre la pollution atmosphérique et adaptation aux changements climatiques
- Économie : création d'entreprises et d'emplois
- Social : valorisation des savoir-faire

Il devra se traduire par des actions d'accompagnement en faveur de la création d'entreprises dans les domaines de l'hydroélectricité, hydrothermie, photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biomasse, géothermie, mais également dans les domaines de la fabrication de matériaux exploitant la pierre, la terre, le bois, le liège, la laine, les fibres végétales et le recyclage des papiers et tissus.

### **III.3. DÉVELOPPER LA PRODUCTION AGRICOLE ET LES CIRCUITS COURTS**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des incendies et entretien des paysages
- Économie : soutien des entreprises agricoles et développement des entreprises agroalimentaires
- Social : amélioration de l'accès à des produits de qualité et renforcement de l'identité locale

Il devra se traduire par des actions en faveur de la mobilisation du foncier, de l'accompagnement à l'installation d'agriculteurs, de soutien à la diversification, de la création d'entreprises de transformation, de communication et d'animation (cumpremu quì, manghjemu Corsu, ...).

### **III.4. AMÉLIORER LA GESTION DES RESSOURCES**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : réduction du gaspillage, réduction des déchets enfouis et des pollutions
- Économie : valorisation matière et développement des entreprises de l'économie circulaire
- Social : développement de l'éco-citoyenneté

Il devra se traduire par des actions incitatives d'économie d'eau et de tri des déchets, d'amélioration de la collecte des eaux pluviales et par des actions de soutien au recyclage (eau, déchets, biomasse).

### **III.5. RESTAURER ET PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : préservation des écosystèmes et de la biodiversité, prévention des maladies et parasites
- Économie : développement de la production d'espèces indigènes, soutien à l'économie sociale et solidaire
- Social : amélioration du cadre de vie, sauvegarde du patrimoine

Il devra se traduire par des actions d'éradication d'espèces invasives, de restriction d'importation de végétaux, d'interdiction d'importation d'espèces exotiques et de production et valorisation d'espèces indigènes.

### **III.6. RESTAURER ET PRÉSERVER LES PAYSAGES**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : préservation des paysages et des fonctions des aménagements paysagers, prévention des incendies
- Économie : développement d'entreprises, soutien à l'économie sociale et solidaire
- Social : sauvegarde d'un héritage patrimonial et des savoir-faire

Il devra se traduire par des actions d'entretien des ouvrages vernaculaires, notamment en pierre sèche, de débroussaillage, d'entretien des cours d'eau et des actions de formation et de transmission de savoir-faire et des actions de sensibilisation architecturale et urbanistique et de résorption des pollutions visuelles.

### **III.7. RÉTABLIR L'ÉQUITÉ SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : réduction des besoins de déplacements et des émissions de gaz à effet de serre
- Économie : adaptation des compétences aux besoins de développement du territoire
- Social : accès aux services publics, à la santé, au logement, à la formation et à l'emploi

Il devra se traduire par des actions d'équipement (maisons de santé, MSP, centres sportifs, culturels et de loisirs), de structuration pour l'accès aux services publics et de santé, et à la formation (solutions de mobilité) et d'opérations ou de mesures visant à garantir l'accès au logement pour tous.

### **III.8. CONSTRUIRE UN TERRITOIRE AUTHENTIQUE ET MODERNE**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : gestion des installations industrielles et artisanales
- Économie : création d'entreprises et d'emplois, amélioration de la compétitivité
- Social : sauvegarde et transmission de la culture

Il devra se traduire par des actions de développement d'infrastructures (téléphonie, internet haut débit, routes, rail), d'aménagement (accueil d'activités économiques), de formation aux métiers de valorisation des ressources locales et de transmission de la langue et de la culture Corse.

### **III.9. PROMOUVOIR DES SITES ET ÉVÉNEMENTS DIVERSIFIÉS ET COMPLÉMENTAIRES**

Cet enjeu s'inscrit dans les trois champs du développement durable :

- Environnement : préservation des sites sensibles
- Économie : diversification de l'offre touristique
- Social : meilleure acceptabilité du tourisme

Il devra se traduire par des actions de structuration de l'offre touristique et de promotion de produits touristiques intégrés .

## **CHAPITRE QUATRE**

# **GOUVERNANCE PILOTAGE ÉVALUATION**

# I. CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE

## I.1. LE CADRE LÉGAL ET CONTEXTUEL

L'article L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) institue l'obligation d'élaborer un projet de territoire dans les 12 mois qui suivent la mise en place du PETR : « Dans les 12 mois suivant sa mise en place, le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent (...). Ce même article définit également ce que l'on entend par « projet de territoire » : « Le projet de territoire définit les conditions de développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR. Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial. »

Concrètement, le projet de territoire se construit à partir d'une approche ascendante :

- avec et pour les EPCI qui sont forces de proposition,
- avec les communes qui doivent donner leur avis via la Conférence de Maires,
- avec les habitants qui doivent donner leur avis via le Conseil de développement.

Il se construit également à travers une approche intégrée. Le Pays de Balagne s'est construit sur la base d'une charte de territoire adoptée en 2003 qu'il a par la suite déclinée par différents programmes et actions menés pour le développement du territoire, dont :

- la charte paysagère, architecturale, urbanistique et environnementale de 2008
- le programme européen LEADER 2007-2013, labellisé en 2010,
- l'Agenda 21 local labellisé en 2015
- la Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat du Pays de Balagne mise en place en 2016
- la convention de Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) signée en 2016
- le contrat de ruralité signé en 2016,
- le programme européen LEADER 2014-2020, labellisé en 2017,
- le Schéma de Cohérence Territorial engagé en 2013

C'est donc naturellement que le projet de territoire intègre l'ensemble de ces démarches et stratégies.

## I.2. LA CONCERTATION

### I.2.1. Le Conseil de Développement Territorial

Un appel à candidature a été lancé en février 2017 pour constituer le conseil de développement territorial du pays de Balagne. Le comité syndical a délibéré le 27 mars 2017 pour désigner les 31 membres.

Une première réunion s'est tenue le 20 avril suivie d'une autre le 3 mai pour clarifier le rôle du conseil de développement notamment dans le processus d'élaboration du projet de territoire.

Les 9 juin, 12 et 24 octobre 2017, des réunions thématiques se sont tenues afin de faire émerger des propositions.

## **I.2.2. La Conférence des Maires**

La conférence des maires regroupe les maires des 36 communes de Balagne. Elle se réunit au moins une fois par an. Elle est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

La première conférence des maires du pays de Balagne s'est tenue le 11 décembre 2017. 17 communes étaient représentées pour débattre des orientations du projet de territoire.

## **I.2.3. Les Communautés de Communes de Balagne**

Le projet de territoire a été abordé lors des comités syndicaux de l'année 2017 avec les 10 membres délégués des deux communautés de communes de Balagne.

Il capitalise toutes les réflexions conduites dans le cadre de l'élaboration du SCoT et notamment du PADD, il assemble et synthétise les stratégies qui ont conduit à la rédaction des contrats de ruralité et TEPCV.

# **II. GOUVERNANCE**

## **II.1. PILOTAGE**

Le PETR du Pays de Balagne dispose de locaux, du matériel et du personnel affecté à l'exercice de ses compétences et notamment « l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions du projet de territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent ».

### Les locaux :

60 m<sup>2</sup> de bureaux sis à Cateri (20225) en location auprès de la Commune de Cateri.

### Le matériel :

Une photocopieuse, imprimante, scanner A3 couleurs

2 ordinateurs de bureau et 2 ordinateurs portables

Un vidéo projecteur

### Le personnel :

- Une directrice, au grade d'attaché territorial
- Une chargée du développement territorial en charge de l'animation et la gestion du programme Leader
- Une chargée de mission habitat durable chargée du fonctionnement de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat
- Une assistante administrative chargée de la gestion du contrat de ruralité et de la mise en place du SIG de Balagne

## **II. 2. LE COMITÉ DE SUIVI**

Le projet de territoire fixe les ambitions du pays de Balagne. Les enjeux définis pour répondre à ces ambitions constituent le fondement d'un programme d'actions qui devra être partagé entre le territoire (PETR, CCCB et CCIRB) mais également la Collectivité de Corse et l'État .

Un contrat de territoire devra donc être élaboré pour constituer la feuille de route des différents signataires dans leurs actions sur le territoire du pays de Balagne.

Pour élaborer ce contrat de territoire et suivre son exécution, un comité de suivi sera constitué des deux présidents des communautés de communes, du président du PETR, du président du conseil exécutif de Corse ou de son représentant, du préfet de Corse ou de son représentant.

Le comité suivi pourra être assisté par un comité technique composé des agents missionnés de chaque collectivité partenaire.

Le comité de suivi se réunira au moins une fois par an. Il sera convoqué, au moins 5 jours francs avant la date de la réunion, par courrier électronique comportant un ordre du jour et une fiche d'évaluation de la mise en œuvre du contrat de territoire.

## **III. ÉVALUATION**

Le PETR du Pays de Balagne, pilote du projet de territoire, est chargé de réaliser l'évaluation annuelle du projet de territoire sur la base d'un bilan des actions engagées, de leur état d'avancement et d'éventuelles propositions d'ajustements ou de réorientations.

Ce rapport est examiné en comité de suivi.

Ce rapport d'évaluation est adressé chaque année :

- aux deux communautés de communes de Balagne,
- aux 36 maires du territoire en amont de la tenue de la conférence des Maires,
- au Conseil de Développement Territorial.